

Reprise des études après obtention d'un diplôme

Par Patrick 45
Bonjour, Mon fils majeur va être diplômé en kinésithérapie en juillet prochain. je lui paie actuellement et directement sur son compte 460 euros de pension alimentaire (l'école est payante 5000 euros par ans). Depuis janvier, il vit chez les parents de son amie. Il a trouvé un remplacement en libéral en août et septembre (les demandes ne manquent pas dans cette branche). A la prochaine rentrée il espère intégrer la deuxième année de médecine par l'intermédiaire d'une passerelle (dont il a déjà passé le premier palier, ne lui reste qu'un entretien final). Comment faire pour renégocier la PA? dois-je encore traiter avec sa mère ou avec lui comme il est majeur? Ses revenus des deux mois de travail peuvent-ils être pris en compte? Merci de vos réponses
Par AGeorges
Bonsoir Patrick,
Comment faire pour renégocier la PA
Ni l'un ni l'autre de vos deux suggestions. La maître du jeu est le JAF. Vous pouvez aussi discuter avec votre fils de ses besoins, ce qui vous permettra de qualifier votre demande au JAF.
Bonjour
Que dit le jugement ?
Car vous dites que vous lui donnez directement la pension : est ce qu'un jugement vous y autorise ?
Par AGeorges
Bonjour
Les règles sont là :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10508]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10508 [/url]